



## Informaticien/ne CFC, édition

**Informaticien/ne CFC**

SWISSDOC 0.561.28.0, 5.561.4.0, n°88611

Durée de la formation: 4 ans

Réglementation relative à la procédure de qualification avec validation des acquis de l'expérience

La procédure de qualification avec validation des acquis de l'expérience pour la formation professionnelle initiale d'informaticienne CFC/informaticien CFC est reconnue comme autre procédure de qualification par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation conformément à l'art. 33 LFPr et après audition des cantons.

Reconnue le:

21 août 2025

Entrée en vigueur:

1<sup>er</sup> septembre 2025La réglementation relative à la procédure de qualification avec validation des acquis de l'expérience est publiée dans la liste des professions du SEFRI sous [www.bvz.admin.ch/bvz/index.html?lang=fr](http://www.bvz.admin.ch/bvz/index.html?lang=fr).